

## Bâtis:

- Les limites de bâtis suivants seront numérisées dans les deux cas suivants:

1-si c'est une limite de voirie.



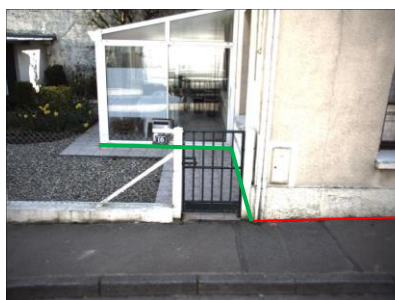
2-si c'est une limite interne de trottoir



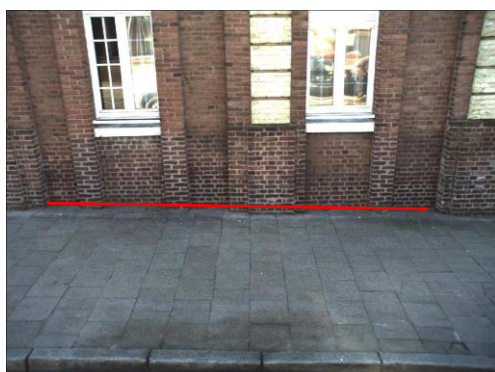
-nous allons numériser les côtés du bâtiment dans le cas où il n'y a pas de clôture.

Veuillez confirmer que les bâtiments derrière les clôtures ne doivent pas être numérisés?

Dans le cas de l'image plus bas nous ne numériserons pas la ligne verte, car elle est derrière la clôture.



-Si la façade d'un mur contient des "reliefs" d'une épaisseur de moins de 10cm, tout au long du mur ou sur les coins, ces reliefs ne seront pas dessinés. Comme c'est le cas dans les deux images plus bas avec les lignes rouges.



-Dans le cas où on aura deux bâtiments adjacents, nous dessinerons une ligne qui les sépare afin de pouvoir délimiter chaque bâtiment. Les lignes rouges plus bas montrent les séparations entre les bâtiments.



Veillez confirmer que les bâtiments derrière les clôtures ne seront pas dessinés  
Dans le cas contraire, jusqu'à quelle distance de la clôture et avec quelle précision.



2-Les batimenst primaires ou secondaires, qui sont en retrait par rapport au trottoir, et dans le cas où il n'y a pas de clotures, ne seront pas saisis.

**Veillez confirmer**

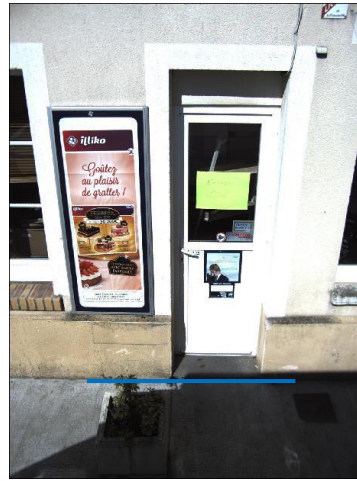


Dans ce cas la ligne sera dupliquée car il y a un seuil.





Mais si on n'a pas de différence de niveau au seuil, veuillez confirmer que dans ce cas la ligne ne sera pas dupliquée car il n'y a pas de seuil avec marche.



Il semble qu'il y a une différence dans la façon de numériser un seuil entre les normes V1 et V2. Y a-t-il une explication pour ce changement. (point > ligne) Veuillez confirmer.